

QUELLE POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR RENFORCER LES COOPÉRATIONS ENTRE LE MONDE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION ET CELUI DES PME/TPE FRANCILIENNES ?

21 mai 2015 Alors que l'Île-de-France est la première région en matière de recherche et d'enseignement supérieur, les PME et TPE franciliennes ont une capacité d'innovation ou de coopération avec les universités et les organismes publics de recherche et développement moindre que leurs homologues des autres régions. Le Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France estime que l'exécutif régional dispose de leviers permettant de favoriser les échanges entre ces « deux mondes ».

Le rapport du Ceser souligne l'importance d'un renforcement des relations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche avec les PME/TPE, qui sera bénéfique au développement économique de l'Île-de-France tout en valorisant l'image de l'enseignement supérieur.

UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE QUI NE BÉNÉFICIE PAS AUX PME/TPE

Qu'il s'agisse du nombre d'établissements d'enseignement supérieur, d'étudiants, de chercheurs, du poids des organismes de recherche dans les communautés d'universités et d'établissements (COMUE), des parts du Crédit impôt recherche et du Produit intérieur brut dévolues aux dépenses de recherche et développement, les PME et TPE franciliennes ne tirent pas profit, autant que les grandes entreprises, de ces nombreux atouts structurels. Cette situation s'explique en partie par le fait qu'elles se trouvent en face d'un système complexe d'en-

seignement supérieur, de recherche et d'innovation, rendant difficile la mise en œuvre des synergies nécessaires avec le monde universitaire et de la recherche.

DES ACTIONS STRATÉGIQUES MENÉES DANS LE CADRE DE LA SRDEI

La Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) adoptée par la Région en 2011 a initié ou accompagné de nombreux dispositifs visant à soutenir l'innovation au sein des PME et TPE franciliennes, impliquant l'enseignement supérieur et la recherche : incubateurs, pépinières d'entreprises, Sociétés d'accélération de transfert de technologies (SATT), pôles de compétitivité, dispositif « Paris Région Entreprises ». Cependant, le foisonnement des dispositifs régionaux d'intervention et des organismes d'accompagnement reste difficilement lisible pour les PME/TPE et donne une impression de saupoudrage.

DES ATTENTES NOMBREUSES ET MULTIPLES

Le rapport identifie les attentes des différents acteurs en faveur d'une politique régionale contribuant au renforcement des liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et les PME/TPE. Nombre d'entre eux soulignent la nécessité d'améliorer les relations entre ces « deux mondes », en appuyant la création de structures « passerelles », mais également en renforçant la présence et le rôle des étudiants stagiaires ou des doctorants au sein des entreprises. ■

QUELLE POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR RENFORCER LES COOPÉRATIONS ENTRE LE MONDE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION ET CELUI DES PME/TPE FRANCILIENNES ?

Rapport et avis présentés au nom de la commission Education, formation, enseignement et recherche par
Jean-Luc TUFFIER

LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Même si les priorités de la Région, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, se situent, dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 (CPER), au niveau du patrimoine immobilier et de la vie étudiante, le Ceser pense que l'institution régionale a un rôle à jouer dans la mise en œuvre et la promotion de partenariats entre les organismes de recherche, l'enseignement supérieur et les PME/TPE. Il formule donc des propositions pour :

- **FACILITER LES PARTENARIATS DE RECHERCHE** en renforçant la mise en réseaux des différents acteurs, en créant une instance spécifique au niveau régional (réflexion et préconisation) et en favorisant la mise en relation des étudiants et jeunes chercheurs avec les entreprises.
- **AMÉLIORER LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES AU PROFIT DES PME/TPE**, en s'appuyant notamment sur les Sociétés accélératrices de transfert technologique.
- **AVOIR UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT COHÉRENTE, VISIBLE ET ACCESSIBLE**, privilégiant le soutien à des objectifs prioritaires, la mise en place d'un guichet unique pour les PME/TPE et le renforcement du dispositif CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche).
- **MISER SUR LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ LES PLUS PERFORMANTS**, afin de soutenir une politique de recherche utile au développement des PME/TPE.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : ceser-iledefrance.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Fanny Rousseau-Mousset - tél. : 01 53 85 66 06 - fanny.rousseau-mousset@iledefrance.fr